

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le douze décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 188/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :

OFFICE DE TOURISME :
versement acompte avant le
vote du budget

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	8
· Excusés :	7
· Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent
Procuration	M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel
Suppléé(e)s	Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe
Excusé(e)	Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Office de Tourisme Destination Loue Lison, la Directrice de l'EPIC sollicite le versement d'un acompte d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) sur la subvention 2019 avant le vote du budget primitif de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL).

A la majorité (les représentants de la CCLL à l'EPIC ne participant pas au vote), le conseil communautaire autorise le versement d'un acompte d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) sur la subvention 2019 avant le vote du budget primitif de la CCLL à l'Office de Tourisme pour permettre la continuité du service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-188-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Baillod
25290 ORNANS